# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

MARS 2023 - RAAE n° 27 du 10 mars 2023 publié le 10 mars 2023

Préfecture du Val-d'Oise Direction de la coordination et de l'appui territorial Bureau de la coordination administrative CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE

Tél: 01 34 20 29 39

mél: pref-raa95@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : <u>www.val-doise.gouv.fr</u>

# PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

# DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

# Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté inter-préfectoral DRIEAT-IDF n° 2023-0172 du 09 mars 2023 portant modification des conditions de circulation sur les autoroutes A1, A3, A85 et A104 et leurs bretelles, dans le département de la Seine-Saint-Denis à Saint-Denis, ma Courneuve, Aubervilliers, Le Bourget, Aulnay-sous-Bois, Bondy, Rosny-sous-Bois, Montreuil, Romainville, Villepinte et Bagnolet et dans le département du Val-d'Oise à Gonesse et Roissy-en-France pour des travaux d'entretien, de nettoyage et d'exploitation du réseau

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

# Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

Arrêté n° 2023-17212 du 9 mars 2023 portant prorogation, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), des effets de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de réalisation d'une opération immobilière mixte de logements et d'activités - îlot du Chemin Vert sur le territoire de la commune de Gonesse

18



Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Liberté Égalité Fraternité

# ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL DRIEAT - IDF n°2023-0172

portant modification des conditions de circulation sur les autoroutes A1, A3, A86, A104 et leurs bretelles, dans le département de la Seine-Saint-Denis à Saint-Denis, La Courneuve, Aubervilliers, Le Bourget, Aulnay-sous-Bois, Bondy, Rosny-sous-Bois, Montreuil, Romainville, Villepinte et Bagnolet et dans le département du Val-d'Oise à Gonesse et Roissy-en-France pour des travaux d'entretien, de nettoyage et d'exploitation du réseau.

**Le préfet de la Seine-Saint-Denis** Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2215-1, L.2521-1 et L.2521-2;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1;

Vu le code de la route, notamment les articles L.110-3, L. 411-5 et R.411-8-1;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.115-1 et R\*.152-1;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** le décret n°2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jacques Witkowski, en qualité de préfet de la Seine-Saint-Denis ;

**Vu** le décret du 09 mars 2022 portant nomination de Monsieur Philippe Court, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes :

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977 et ses annexes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°06-1582 du 28 avril 2006, portant constatation du transfert de routes nationales au conseil général de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle Gay en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral 2022-2076 du 27 juillet 2022, du préfet de Seine-Saint-Denis portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

**Vu** la décision DRIEAT-IDF-2023-0060 du 17 janvier 2023 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de la Seine-Saint-Denis ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 23-003 du 25 janvier 2023 modifié par l'arrêté n° 23-016 du 22 février 2023 donnant délégation de signature à Mme Julie PARISET, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Val-d'Oise,

Vu la note du 19 janvier 2023 de la ministre déléguée auprès du ministre de la transition écologique chargée des transports, fixant le calendrier des jours « hors chantiers » de l'année 2023 et du mois de janvier 2024 ;

Vu l'avis de l'unité autoroutière de la compagnie républicaine de sécurité Nord d'Île-de-France du 24 février 2023 ;

Vu l'avis du conseil départemental service territorial Sud de la Seine-Saint-Denis du 24 février 2023 ;

Vu l'avis de la SANEF du 28 février 2023 ;

Vu l'avis du conseil départemental du Val-d'Oise du 28 février 2023 ;

Vu l'avis de la ville de Paris, section des tunnels, des berges et du périphérique du 01 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil départemental service territorial Nord de la Seine-Saint-Denis du 02 mars 2023 ;

Vu l'avis d'ADP du 03 mars 2023;

Vu l'avis de AGER Nord, de la direction des routes d'Île-de-France du 06 mars 2023 ;

Vu la demande transmise par l'AGER NORD de la direction des routes d'Île-de-France le 06 mars 2023, faisant suite à sa propre demande formulée le 24 février 2023 ;

Considérant que les travaux d'entretien, de nettoyage et d'exploitation du réseau, nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

**Sur proposition** de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France :

#### **ARRÊTE**

# Article 1

À compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au vendredi 16 juin 2023, sur les autoroutes A1, A3, A86 et A104 à Saint-Denis, La Courneuve, Aubervilliers, Le Bourget, Aulnay-sous-Bois, Bondy, Rosny-sous-Bois, Bagnolet, Villepinte, Montreuil, Romainville, Gonesse et Roissy-en-France situées dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, des travaux d'entretien, de nettoyage et d'exploitation du réseau impliquent des modifications de circulation.

1-1 – L'autoroute A1 est interdite à la circulation entre le PR23+000 (secteur SANEF dans le Val d'Oise) dans le sens de circulation province-Paris et la porte de la Chapelle PR0+000 (Seine-Saint-Denis) durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30.
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie rapide d'A3 sens province-Paris (sens W) est neutralisée entre les PR 17+500 et 15+000.

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Bretelle n°4 de l'échangeur 95A900106 (bretelle A3 W / A1 W);
- Bretelle n°10 de l'échangeur 93A900151 (bretelle T);
- Bretelle n°11 de l'échangeur 93A900151 (bretelle P et Y Garonor A3 W);
- Bretelle n°8 de l'échangeur 93A900151 (bretelle Z);
- Bretelles n°1, n°3 et n°5 de l'échangeur 93A900306 (bretelle collecteur Garonor Y) ;
- Bretelles n°7 et n°8 de l'échangeur 93A900105 (bretelle accès Lindbergh) ;
- Bretelle n°3 de l'échangeur 93A900104 (bretelle accès Stains);
- Bretelle n°5 de l'échangeur 93A900103 (bretelle accès Lamaze);
- Bretelle n°4 de l'échangeur 93A900102 (bretelle accès PK 2,500 W);
- Bretelle Lille/ aéroport de (ADP) du diffuseur n°6 de Roissy.

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent l'autoroute A3 pour rejoindre le boulevard périphérique de Paris.

1-2 – L'autoroute A1 est interdite à la circulation entre la porte de la Chapelle (en Seine-Saint-Denis) PR0+000 et le PR23+000 (secteur SANEF dans le Val d'Oise) dans le sens de circulation Paris-province durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 05 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 11 avril 2023 au mercredi 12 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie rapide d'A3 sens Paris-province (sens Y) est neutralisée entre les PR 15+000 et 17+500.

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900102 (bretelle accès 410 Y);
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900103 (bretelle accès Patatoïde);
- Le barreau de liaison Y de l'échangeur 93A001600 (barreau de liaison A86 / A1 Y);
- Bretelle n°5 de l'échangeur 93A900105 (bretelle accès Le Bourget Y);

- Bretelle n°1 de l'échangeur 93A900106 (bretelle de liaison A1 vers A3 Y) :
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900151 (bretelle accès Garonor A1Y);
- Bretelle ADP vers Lille.

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent le boulevard périphérique de Paris jusqu'à la porte des Lilas, prennent l'avenue de la Porte des Lilas en direction de Paris, puis le boulevard des Maréchaux vers la place de la porte de Bagnolet et reprennent l'autoroute A3 pour rejoindre la direction Roissy.

- 1-3 L'autoroute A1 est interdite à la circulation entre l'échangeur de Garonor (en Seine-Saint-Denis) au PR12+500 et le PR23+000 (secteur SANEF dans le Val d'Oise) dans le sens de circulation parisprovince durant les nuits du :
  - Lundi 03 avril 2023 au mercredi 05 avril 2023 de 21h30 à 05h30
  - Mercredi 12 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, l'aire de service « Vémars » sur l'autoroute A1 (dans le Val d'Oise) est fermée.

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Barreau de liaison Y de l'échangeur 93A001600 (barreau de liaison A86/ A1Y);
- Bretelle n°5 de l'échangeur 93A900105 (bretelle accès le Bourget Y ;
- Bretelle n°1 de l'échangeur 93A00106 (bretelle de liaison A1Y vers A3Y);
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A00151 (bretelle accès Garonor A1Y);
- Bretelle ADP vers Lille.

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent l'A3 par la bretelle « Soissons » à Aulnay-sous-Bois.

- 1-4 L'autoroute A1 est interdite à la circulation dans le sens de circulation Paris-Province, entre la bretelle Soissons n°1 de l'échangeur 93A900151 (PR12+500 en Seine-Saint-Denis) et le PR16+200 (Roissy-en-France), durant les nuits du :
  - Lundi 03 avril 2023 au mercredi 05 avril 2023 de 21h30 à 05h30
  - Mercredi 12 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- le barreau de liaison Y de l'échangeur 93A001600 (barreau de liaison A86 / A1 Y);
- bretelles n° 5 de l'échangeur 93A900105 (bretelle accès Le Bourget Y);
- bretelle n° 2 de l'échangeur 93A900151 (bretelle accès Garonor A1Y) ;
- bretelle ADP vers Lille.

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent l'A3 sens Paris-province par la bretelle de Soissons pour rejoindre l'A1 en direction de Lille par la bretelle de liaison A3Y vers A1Y de l'échangeur 93A900106.

- 1-5 L'autoroute A1 est interdite à la circulation entre Roissy-en-France PR16+200 (commune du Vald'Oise) dans le sens de circulation province-Paris et la porte de la Chapelle PR0+000 (Seine-Saint-Denis) durant les nuits du :
  - Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
  - Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30
  - Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30
  - Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie rapide d'A3 sens province-Paris (sens W) est neutralisée entre les PR 17+500 et 15+000.

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Bretelle n°4 de l'échangeur 95A900106 (bretelle A3 W / A1 W);
- Bretelle n°10 de l'échangeur 93A900151 (bretelle T);
- Bretelle n°11 de l'échangeur 93A900151 (bretelle P et Y Garonor A3 W);
- Bretelle n°8 de l'échangeur 93A900151 (bretelle Z);
- Bretelles n°1, n°3 et n°5 de l'échangeur 93A900306 (bretelle collecteur Garonor Y) ;
- Bretelles n°7 et n°8 de l'échangeur 93A900105 (bretelle accès Lindbergh) :
- Bretelle n°3 de l'échangeur 93A900104 (bretelle accès Stains) ;
- Bretelle n°5 de l'échangeur 93A900103 (bretelle accès Lamaze) :
- Bretelle n°4 de l'échangeur 93A900102( bretelle accès PK 2,500 W).

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent l'autoroute A3 pour rejoindre le boulevard périphérique de Paris.

1-6 – L'autoroute A1 est interdite à la circulation entre la porte de la Chapelle (Seine-Saint-Denis) PRO+000 et le PR16+200 (Roissy-en-France dans le Val-d'Oise) dans le sens de circulation Paris-province durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 05 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 11 avril 2023 au mercredi 12 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900102 (bretelle accès 410 Y);
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900103 (bretelle accès Patatoïde) ;
- Le barreau de liaison Y de l'échangeur 93A001600 (barreau de liaison A86 / A1 Y);
- Bretelle n°5 de l'échangeur 93A900105 (bretelle accès Le Bourget Y) ;
- Bretelle n°1 de l'échangeur 93A900106 (bretelle de liaison A1 vers A3 Y);
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900151 (bretelle accès Garonor A1Y).

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent le boulevard périphérique de Paris jusqu'à la porte des Lilas, prennent l'avenue de la Porte des Lilas en direction de Paris, puis le boulevard des Maréchaux vers la place de la porte de Bagnolet et reprennent l'autoroute A3 pour rejoindre la direction Roissy.

1-7 – L'autoroute A1 est interdite à la circulation dans le sens province-Paris, entre le barreau de liaison BDL (PR 7+000) et la porte de la Chapelle (PR 0+000) durant les nuits du :

- Mercredi 05 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 03 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 16 mai 2023 au mercredi 17 mai de 21h30 à 05h30M
- Lundi 05 juin 2023 au mardi 06 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Bretelles n°7 et n°8 de l'échangeur 93A900105 (bretelle accès Linbergh);
- Bretelle n°3 de l'échangeur 93A900104 (bretelle accès Stains);
- Bretelle n°5 de l'échangeur 93A900103 (bretelle accès Lamaze);
- Bretelle n°4 de l'échangeur 93A900102( bretelle accès PK 2,500 W).

Déviation: Les usagers empruntent l'A86 et la RD932 (ex-RN2).

#### Article 2

2-1 – L'autoroute A3 est interdite à la circulation de nuit dans le sens de circulation Paris-province entre la porte de Bagnolet (PR0+000) et Rosny (PR5+500) durant les nuits du :

- Mercredi 26 avril 2023 au jeudi 27 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 31 mai 2023 au jeudi 01 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900399 (accès RATP et parking porte de Bagnolet);
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900301 (accès RD20 depuis Montreuil Y) :
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900302 (accès RD36 depuis Romainville Y);
- A103 dans le sens de circulation extérieur ;
- A103 dans le sens de circulation intérieur.

<u>Déviation</u>: Les usagers venant de Paris ou du boulevard périphérique de Paris empruntent le boulevard périphérique de Paris extérieur pour retrouver l'A1 à la porte de la Chapelle.

- 2-2 L'autoroute A3 est interdite à la circulation de nuit dans le sens Paris-Province entre la porte de Bagnolet (PR 0+000) et Roissy CDG (PR 19+000) durant les nuits du :
  - Lundi 24 avril 2023 au mercredi 26 avril 2023 de 21h30 à 05h30
  - Mardi 30 mai 2023 au mercredi 31 mai de 21h30 à 05h30
  - Jeudi 01 juin 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie lente et la bande d'arrêt d'urgence d'A1 sens Paris-province sont neutralisées entre les PR 12+800 et 17+500.

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900399 (accès RATP et parking porte de Bagnolet) ;
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900301 (accès RD20 depuis Montreuil Y);
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900302 (accès RD36 depuis Romainville Y);
- A103 dans le sens de circulation extérieur ;
- A103 dans le sens de circulation intérieur ;
- les bretelles n°4 (accès A86 ext par RN186) et n°5 (accès A86 ext par c. commercial) de l'échangeur 93A908616 ;
- l'A86 Est en chaussée extérieure en direction de Bobigny au PR 26+200;
- bretelle n°2 de l'échangeur 93A900303 (accès ex-RN186 à Bobigny passage souterrain à gabarit normal);
- Bretelle n°3 de l'échangeur 93A900303 (accès ex-RN186 à Bobigny place Saint-Just) ;
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900305 (accès Aulnay centre Y);
- collecteur A3/ex-RN2;
- bretelle n°3 (A3Y entrée RN2 Néruda) de l'échangeur 93A900306;
- bretelle n°5 (A3Y entrée RN2 Europe) de l'échangeur 93A900306;
- bretelle Soissons (n° 7) de l'échangeur A1/A3 Garonor n° 93A900151 ;
- bretelle collecteur Garonor (n° 1) de l'échangeur 93A900151;
- bretelle n°1 (A104 extérieure Lille sens Paris-Province) de l'échangeur 93A900352;
- bretelle de liaison boulevard interdépartemental du Parisis (BIP) intérieur A3 sens Paris-Province;
- bretelle A1 vers A3 sens Paris-Province (bretelle n° 1) de l'échangeur 93A900106.

<u>Déviation</u>: Les usagers venant de Paris ou du boulevard périphérique de Paris empruntent le boulevard périphérique de Paris extérieur pour retrouver l'A1 à la porte de la Chapelle.

2-3 – L'autoroute A3 est interdite à la circulation de nuit dans le sens de circulation province-Paris entre Roissy (PR19+000) et l'échangeur de Bagnolet (PR0+000) durant les nuits du :

Jeudi 27 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30

- Mercredi 31 mai 2023 au jeudi 01 juin 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie lente et la bande d'arrêt d'urgence d'A1 sens province-Paris (sens W) sont neutralisées entre les PR15+700 et 7+000.

Durant ces mêmes nuits, la voie rapide d'A3 sens Paris-province (sens Y) est neutralisée entre les PR 11+500 et 16+000.

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- Accès à l'A3W depuis l'A1W au niveau de l'échangeur de Roissy et de l'A104 Extérieur;
- Bretelle n°3 de l'échangeur 95A900106 sur l'A1 dans le sens de circulation province-Paris ;
- Bretelle n°11 de l'échangeur 93A900151 (Bretelle P);
- Bretelle de liaison du boulevard interdépartemental de Paris intérieure vers A3 dans le sens de circulation province-Paris;
- Bretelle de liaison A3 dans le sens de circulation province-Paris vers le boulevard interdépartemental de Paris extérieur ;
- Bretelle de liaison A104 extérieur vers le boulevard interdépartemental du Paris extérieur ;
- Bretelle n°5 (bretelle V) de l'échangeur 93A900151 de l'A1;
- Bretelle n°8 et n°9 (accès RD932 ex-RN2) de l'échangeur 93A900306 ;
- Bretelle nº4 de l'échangeur 93A900305 (accès RD115 depuis Aulnay-sous-Bois);
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A900304 (accès Bondy Nord);
- Bretelle n°6 de l'échangeur 93A900303 (accès Bondy RD933 ex-RN3);
- A103 dans le sens de circulation extérieur;
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A908615 (accès A86 depuis Bobigny);
- A86 intérieure à partir de la sortie Bobigny-Charles de Gaulle;
- A103 dans le sens de circulation extérieur;
- Bretelle n°6 de l'échangeur 93A900351 (d'accès depuis l'A86 extérieure à Rosny, ASSU2000W);
- Bretelle n°4 de l'échangeur 93A900302 (accès Romainville W);
- Bretelle n°3 de l'échangeur 93A900301 (accès Montreuil W RD20).

<u>Déviation</u>: Les usagers en provenance de Roissy et souhaitant se diriger vers Paris empruntent l'A1 dans le sens de circulation province-Paris en direction de la porte de la Chapelle.

**2-4** - L'autoroute A3 est interdite à la circulation de nuit dans le sens Province-Paris entre Roissy (PR 19+000) et l'échangeur de Bobigny (PR 8+000) durant les nuits du :

- Lundi 24 avril 2023 au jeudi 27 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 30 mai 2023 au mercredi 31 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Jeudi 01 juin 2023 au vendredi 02 juin 2023 e 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie lente et la bande d'arrêt d'urgence d'A1 sens province-Paris (sens W) sont neutralisées entre les PR15+700 et 7+000.

Durant ces mêmes nuits la voie rapide d'A3 sens paris-province (sens Y) est neutralisée entre les PR 11+500 et 16+000.

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- accès à l'A3W depuis l'A1W au niveau de l'échangeur de Roissy et de l'A104 Extérieur ;
- bretelle n° 3 de l'échangeur 95A900106 sur l'A1 dans le sens Province-Paris;
- bretelle n°11 de l'échangeur 93A900151 (Bretelle P);
- bretelle de liaison du boulevard interdépartemental de Paris intérieure vers A3 dans le sens Province-Paris ;
- bretelle de liaison A3 dans le sens Province-Paris vers le boulevard interdépartemental de Paris extérieur :
- bretelle de liaison A104 extérieur vers le boulevard interdépartemental du Paris extérieur;
- bretelle n° 5 (bretelle V) de l'échangeur 93A900151 de l'A1;
- bretelle n° 8 et 9 (accès RD932 ex-RN2) de l'échangeur 93A900306;
- bretelle nº 4 de l'échangeur 93A900305 (accès RD115 depuis Aulnay-sous-Bois);

- bretelle n°2 de l'échangeur 93A900304 (accès Bondy Nord);
- bretelle n°6 de l'échangeur 93A900303 (accès Bondy RD933 ex-RN3);
- A103 extérieur :
- bretelle n°2 de l'échangeur 93 A908615 (accès A86 depuis Bobigny);
- A86 intérieure à partir de la sortie Bobigny-Charles de Gaulle.

<u>Déviation</u>: Les usagers en provenance de Roissy et souhaitant se diriger vers Paris empruntent l'A1 sens Province-Paris en direction de la porte de la Chapelle.

2-5 - Les bretelles du collecteur de Garonor de l'échangeur RN2 (Échangeur 93A900306) de l'A3 sens Paris-province entre le PR 11+800 et 14+500 sont interdites à la circulation durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 15 mai 2023 au vendredi 19 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30
- lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- bretelle A1 vers A3 sens Paris-Province (bretelle n° 1) de l'échangeur 93A900106 ;
- bretelle n°2 (A3Y Sortie Aulnay Z.I) de l'échangeur 93A900306;
- bretelle n°3 (A3Y entrée RN2 Néruda) de l'échangeur 93A900306;
- bretelle n°4 (A3Y sortie Blanc Mesnil) de l'échangeur 93A900306;
- bretelle n°5 (A3Y entrée RN2 Europe) de l'échangeur 93A900306.

<u>Déviation</u>: Les usagers venant de Paris ou du boulevard périphérique de Paris sortent à la bretelle de sortie n°5 de l'échangeur 93A900305 et continuent sur la RD115, puis la D44 et enfin la RD932 (ex RN2) en direction du Blanc Mesnil ou de Villepinte.

2-6 - L'autoroute A3 est interdite à la circulation de nuit dans le sens Paris-Province entre le PR 16+000 au niveau de l'échangeur 95A900352 et le PR 18+000 durant les nuits du :

Jeudi 27 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30

Au cours de ces mêmes nuits, les bretelles suivantes, donnant accès à ce tronçon, sont fermées :

- bretelle A104 Ext- Lille sens Paris-Province de l'échangeur 95A900352 ;
- bretelle liaison BIP Int A3Y :
- bretelle n°1 A1 vers A3Y de l'échangeur 93A900106.

<u>Déviation</u>: Les usagers venant de Paris continuent sur l'A104 et sortent à la bretelle n°1 sortie RD 40 de l'échangeur 93A910401 et continuent sur la RD40, puis la D88 en direction de Tremblay en France, continuent sur l'avenue Carole, ensuite sur l'avenue Carole Chemin de Roissy à Villepinte et continuent sur l'avenue Carole rue des Buissons et récupèrent l'A1 direction Lille en passant dans la zone technique de Roissy.

#### Article 3

3-1 -- La bretelle d'accès au boulevard périphérique de Paris intérieur (Paris sud) depuis l'autoroute A3 en Seine-Saint-Denis est fermée durant les nuits du :

- Lundi 20 mars 2023 au mardi 21 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 21 mars 2023 au mercredi 22 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Jeudi 23 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 11 avril 2023 au mercredi 12 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 17 avril 2023 au mardi 18 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 09 mai 2023 au mercredi 10 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 15 mai 2023 au mardi 16 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 12 juin 2023 au mercredi 14 juin 2023 de 21h30 à 05h30

<u>Déviation</u>: Les usagers de l'A3, dans le sens de circulation province-Paris, se dirigeant vers la section sud du boulevard périphérique de Paris, sortent à Paris-centre puis empruntent les boulevards des Maréchaux.

3-2 – La bretelle d'accès au boulevard périphérique de Paris intérieur (Paris Est), depuis l'A1 en Seine-Saint-Denis (93), est fermée durant les nuits du :

- Lundi 27 mars 2023 au mardi 28 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 03 avril 2023 au mardi 04 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 04 avril 2023 au mercredi 05 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 02 mai 2023 au mercredi 03 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Jeudi 04 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 05 juin 2023 au mercredi 07 juin 2023 de 21h30 à 05h30

<u>Déviation</u>: Les usagers de l'A1, dans le sens de circulation province-Paris, se dirigeant vers la section sud du boulevard périphérique de Paris, sortent à Paris-centre puis, empruntent les boulevards des Maréchaux.

3-3 – La bretelle d'accès au boulevard périphérique de Paris extérieur (Paris Nord), depuis l'A3 en Seine-Saint-Denis (93), est fermée durant les nuits du :

- Mardi 28 mars 2023 au jeudi 30 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 05 avril 2023 au jeudi 06 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Jeudi 06 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 03 mai 2023 au jeudi 04 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 16 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 07 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30

La bretelle de sortie « RATP », bretelle n°5 de l'échangeur n° 93A900399 à Bagnolet, sera également fermée à la circulation durant ces nuits.

<u>Déviation</u>: Les usagers de l'A3, dans le sens de circulation province-Paris, se dirigeant vers la section nord du boulevard périphérique de Paris, sortent à Paris-centre puis, empruntent les boulevards des Maréchaux.

**3-4** – La bretelle d'accès au boulevard périphérique de Paris extérieur (Paris Ouest), depuis l'A1 en Seine-Saint-Denis (93), est fermée durant les nuits du :

- Mardi 28 mars 2023 au jeudi 30 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 05 avril 2023 au jeudi 06 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Jeudi 06 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mercredi 03 mai 2023 au jeudi 04 mai 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 16 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30

Mercredi 07 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30

<u>Déviation</u>: Les usagers de l'A1, dans le sens de circulation province-Paris, se dirigeant vers la section Ouest du boulevard périphérique de Paris, sortent à Paris-centre puis, empruntent les boulevards des Maréchaux.

## Article 4

4 -1 - L'A86 nord est interdite à la circulation dans le sens extérieur entre l'A3 (PR23+700) et la RD7 (PR12+000) durant les nuits du :

- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie lente d'A3 sens paris-province sera neutralisée à la circulation entre les PR6+500 et 7+500.

Durant ces mêmes nuits, les bretelles suivantes donnant accès à ce tronçon sont fermées :

- A103 extérieure.
- Bretelle n°4 de l'échangeur 93A908615 (accès RD986 piscine),
- Bretelle n°2 de l'échangeur 93A908614 (accès RD40 Repiquet),
- Bretelle n°4 de l'échangeur 93A908613 (accès Diderot),
- Bretelle n°4 de l'échangeur 93A908612 (accès RD932/Le Bourget),
- Barreau de liaison W (bretelle de liaison A1/A86 Pro. Pa),
- Bretelle nº 4 de l'échangeur 93A908609 (accès Cornillon Ext),
- Bretelle nº 3 et 4 de l'échangeur 93A908608 (bretelles d'accès RD941).

<u>Déviation</u>: Les usagers de l'A86 extérieure se rendant vers Nanterre empruntent l'A3, sens Paris-Province, puis l'A1, sens Province-Paris, puis le boulevard périphérique sens extérieur.

4-2- L'A86 nord est interdite à la circulation dans le sens intérieur, entre l'ex-410 (PR 12+800) et l'A3 (PR 23+700) durant les nuits du :

- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30
- Mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 de 21h30 à 05h30

Durant ces mêmes nuits, la voie lente d'A3 sens province-Paris sera neutralisée à la circulation entre les PR8+000 et 7+000.

Les bretelles suivantes donnant accès à ce tronçon sont fermées durant ces mêmes nuits :

- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908609 (accès Cornillon Int),
- bretelle n°1 de l'échangeur 93A908610 (RD27 à Aubervilliers),
- bretelle n°1 de l'échangeur 93A908611 (RD986 (université),
- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908612 (RD932 à La Courneuve),
- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908613 (RD986 giratoire Repiquet à Bobigny),
- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908615 (RD986 préfecture à Bobigny).

Le barreau de liaison A86 vers A1 est également fermé à la circulation.

<u>Déviation</u>: Les usagers venant des Hauts-de-Seine et souhaitant se rendre vers l'Est, sortent à la sortie 8b, empruntent l'A1, sens Paris-Province, puis l'A3, sens Province-Paris jusqu'à la porte de Bagnolet

4-3- L'A86 nord est interdite à la circulation dans le sens intérieur, entre l'ex-410 (PR 12+800) et l'exRN2 (PR 18+500) durant les nuits du :

- Mardi 21 mars 2023 au mercredi 22 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Jeudi 23 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 17 avril 2023 au mardi 18 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 09 mai 2023 au mercredi 10 mai 2023 de 21h30 à 05h30;

Durant ces mêmes nuits, la voie lente d'A3 sens province-Paris sera neutralisée à la circulation entre les PR8+000 et 7+000.

Les bretelles suivantes donnant accès à ce troncon sont fermées durant ces mêmes nuits :

- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908609 (accès Cornillon Int),
- bretelle n°1 de l'échangeur 93A908610 (RD27 à Aubervilliers),
- bretelle n°1 de l'échangeur 93A908611 (RD986 (université),
- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908612 (RD932 à La Courneuve),
- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908613 (RD986 giratoire Repiquet à Bobigny),
- bretelle n°2 de l'échangeur 93A908615 (RD986 préfecture à Bobigny).

Le barreau de liaison A86 vers A1 est également fermé à la circulation.

<u>Déviation</u>: Les usagers venant des Hauts-de-Seine et souhaitant se rendre vers l'Est, sortent à la sortie 8b, empruntent l'A1, sens Paris-Province, puis l'A3, sens Province-Paris jusqu'à la porte de Bagnolet

#### **Article 5**

5-1 - L'A103 est interdite à la circulation dans le sens intérieur de l'échangeur 93 A010300, entre le tronc commun A3/A86 au PR 6+600 de l'A3 jusqu'au PR 2+000 durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 15 mai 2023 au vendredi 19 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mi 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

Durant ces mêmes nuits, la bretelle d'accès Villemomble A103 Intérieure de l'échangeur 93A900351 sera interdite à la circulation.

#### **Déviation:**

- Les usagers de l'A3 dans le sens province-Paris se dirigeant vers l'A103 intérieure en direction de Villemomble de l'échangeur 93 A010300, sont déviés vers l'A86 Est en direction de Fontenay-sous-Bois, sortent à la sortie n° 16 de l'A86 intérieure Centre Commercial, puis vers la voirie locale pour se rendre à Villemomble.
- Les usagers de l'A3 dans le sens Paris-province se dirigeant vers l'A103 Intérieure en direction de Villemomble de l'échangeur 93A900351, sont déviés vers l'A3 dans le sens Paris-province (sens Y) en direction de la RN3/RD30 de l'échangeur 93A900303, sortent à la sortie n°3 (sortie RN3 Y) de l'A3 sens Y, puis continuent sur la voirie locale pour rendre à Villemomble.
- Les usagers de l'A86 dans le sens province-Paris se dirigeant vers l'A103, sont déviés vers la sortie n° 16 (sortie A86 intérieure Centre Commercial) de l'A86 intérieure pour rejoindre Villemomble par la voirie locale.

5-2 – L'A103 est interdite à la circulation dans le sens extérieur de l'échangeur 93 A010300, entre le PR 2+000 jusqu'au tronc commun A3/A86 au PR 6+600 de l'A3 durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30 :
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 15 mai 2023 au vendredi 19 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mi 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

#### Déviation:

- Les usagers de l'A103 continuent sur la RD116 et rejoignent l'A3 sens province-Paris en empruntant la bretelle ASSU 2000 de l'échangeur 93A900351,
- Les usagers de l'A103 continuent sur la RD116 et l'ex-RN186 pour rejoindre l'A86 extérieure en direction de l'A3 vers Lille par l'échangeur 93AA908616.

#### Article 6

6-1 - La bretelle numéro 2 (la guitare : bretelle BIP EXT et bretelle A3W/A104Int ) de l'échangeur 95A900352 à Gonesse (95) sur A3 en W depuis le PR 17+500, est fermée durant les nuits du :

- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 varil 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
  Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30;

<u>Déviation</u>: Les usagers continuent sur l'A3 en direction de l'A1 par bretelle T, sortent à la Bretelle numéro 11 (P et Y Garonor A3 W), puis la bretelle numéro 12 (sortie Garonor) pour reprendre l'A1 direction Lille.

6-2 – Les bretelles de l'A86 intérieure, n°1 de l'échangeur 93A908608 (RN14 int) sortie 8a, la bretelle n°2 de l'échangeur 93A908608 (ex RN410), sortie 8b situées à Saint-Denis (93) sont interdites à la circulation durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;

- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

Les bretelles suivantes sont fermées durant ces nuits :

- la bretelle n°1 de l'échangeur 93A908608 (RN14 int), sortie 8a;
- la bretelle n°2 de l'échangeur 93A908608 (ex RN410), sortie 8b.

<u>Déviations</u>: Les usagers sont déviés sur l'autoroute A86 intérieure, au niveau de la bretelle n°1 (sortie Cornillon intérieure à Saint-Denis), de l'échangeur 93A908609, pour rejoindre les destinations locales.

6-3 - Les bretelles numéros 4 et 5 de l'échangeur 93A908616 à Rosny-sous-Bois, Accès A86 extérieure par la RD986 (ex RN186) et Accès A86 extérieure par Centre Commercial) sont fermées durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30 :
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30 :
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30 :
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30 :
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

<u>Déviations</u>: Les usagers continuent sur la RD986 à Rosny-sous-Bois, Avenue de Rosny, rejoignent le Pont de Bondy à Bondy puis, l'A3 direction Lille.

6-4- Les bretelles numéros 1 et 2 (bretelle de liaison A3Y / A86 int, bretelle d'accès Villemomble / A103Y) de l'échangeur 93A900351 à Noisy-le Sec, sont fermées durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

<u>Déviations</u>: Les usagers continuent sur l'A3 sens Paris-province puis, sur l'A86 extérieure en direction de Bobigny, sortent à la sortie Préfecture à Bobigny et reprennent l'A86 Intérieure au niveau de l'accès Préfecture à Bobigny et, rejoignent l'A86 en direction de Fontenay-sous-Bois ou sur l'A103 Intérieure en direction de Villemomble.

6-5- La bretelle de sortie n°16 (Sortie A86 Int Centre Commercial) de l'échangeur 93A908616, est fermée, durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30;

- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

Durant ces mêmes nuits, l'A86 Est chaussée intérieure est fermée à la circulation du PR25+00 au PR 26+00.

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent l'A3 sens province-Paris jusqu'à l'échangeur de Bagnolet (Échangeur 93A900399), sortent à la porte de Bagnolet récupèrent l'A3 dans le sens Paris-province puis continuent sur la bretelle d'accès A3Y / A86 int de l'échangeur 93A900351 pour rejoindre l'A4 à Nogent.

6-6- Les bretelles de l'échangeur RN2 (Echangeur 93A908612) seront fermées durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30;

Les bretelles suivantes sont fermées à la circulation durant ces nuits : :

- bretelle sortie RN2 (bretelle n°1 de l'Échangeur RN2, n°93A908612);
- bretelle Accès giratoire (bretelle n°2 de l'Échangeur RN 2, n°93A908612);
- bretelle sortie giratoire (bretelle n°3 de l'Échangeur RN2, n°93A908612);
- bretelle accès giratoire (bretelle n°4 de l'Échangeur RN2, n° 93A908612);
- bretelle accès RN2 (bretelle n°5 de l'Échangeur RN2, n°93A908612);
- Giratoire de l'Échangeur RN2, n°93A809612 :
- bretelle accès RN2 (bretelle n° 7 de l'Échangeur RN2, n°93A908612).

<u>Déviation</u>: Les usagers empruntent l'avenue Jean Jaurès (Ex RN2), la RD932 en direction de la Porte de la Villette puis récupèrent le boulevard périphérique extérieure puis l'A86 en direction de Nanterre.

**6-7-**La bretelle de sortie Fontenay (sortie n°18 à savoir bretelle n°1 Sortie Fontenay et bretelle n°2 Sortie Pont Bleu) de l'échangeur 93A9086 seront fermées à la circulation durant les nuits du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

#### Déviation:

- Les usagers empruntent la sortie 17,2 (sortie RN302 intérieure) de l'échangeur 93A908617 et récupèrent l'avenue du général de Gaulle puis l'avenue Jean Jaurès (Ex RN186) en direction de Fontenay-sous-Bois.
- Les usagers continuent sur l'A86 intérieure en direction de Nogent, empruntent la sortie n°19 à Fontenay-sous Bois puis continuer sur la D143 et rejoindre la D86.

6-8 – Les bretelles n° 3 et n°4 de l'échangeur 93A900302 Sortie Romainville en W et accès Romainville en W seront interdites à la circulation du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30 :
- mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

<u>Déviation</u>: les usagers souhaitant se rendre à Romainville continueront sur l'A3 en W jusqu'à Bagnolet échangeur 93A900399 pour récupérer le sens Y de l'A3 et sortir à Romainville.

6-9 - Les bretelles 5, 6 et sortie n° 1 en Ext respectivement nommées, Sortie RD 40 Ext et bretelle de sortie Circuit Carole de l'échangeur 93A910401 seront interdites à la circulation du :

- Lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 de 21h30 à 05h30 :
- Lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- mardi 11 avril 2023 au vendredi 14 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 de 21h30 à 05h30;
- Mardi 30 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 05 juin 2023 au vendredi 09 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;
- Lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 21h30 à 05h30 ;

<u>Déviation</u>: les usagers se rendant à la zone d'activité Parisnord II continuent sur l'A104 extérieur en direction de Gonesse y font demi-tour, puis reprennent l'A104 intérieur et sortent à la bretelle n°1 sortie RD40 intérieur de l'échangeur 93A910401.

**6-10** La bretelle n° 1 sortie Fontenay de l'échangeur 93A908618 (RN/ FIN DE SECTEUR) sera fermé les journées :

Mercredi 05 avril 2023 au jeudi 06 avril 2023 de 08h00 à 17h00;

<u>Déviation</u>: Les usagers venant de l'A86 INT qui souhaitent récupérer l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny empruntent la sortie n°2 « pont bleu ».

**6-11-L**'autoroute A104 est interdite à la circulation dans le sens extérieur (province-Paris) du (PR 5+500 au PR 0+000) durant les nuits :

Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;

Les bretelles suivantes donnant accès à ce tronçon sont fermées au cours de ces mêmes nuits :

- la bretelle d'accès n° 6 de l'échangeur 93A910404 (bretelle RD40 extérieure),
- la bretelle d'accès A104 extérieure parc des expositions (bretelle n° 3) de l'échangeur 93 A910402,

- les bretelles d'accès RD40 extérieure et accès Circuit Carole (bretelles n° 7 et 8) de l'échangeur n°93A910401 sont également fermées à la circulation.

<u>Déviations</u>: Les usagers venant de la province empruntent l'avenue Vauban à l'échangeur n°93A910404, puis continuent sur le boulevard Robert Ballenger, et rejoindront l'ex-RN2 au carrefour Jean Monnet jusqu'à l'échangeur n°93 A900 306.

6-12 – L'autoroute A104 est interdite à la circulation dans le sens intérieur (province-Paris) du (PR 0+000 au PR 7+0758) durant les nuits :

Lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 de 21h30 à 05h30;

La bretelle « guitare » de l'échangeur 95 A900352 sur l'autoroute A3 et le BIP intérieur à partir de l'Ex-RN370 seront également fermées.

Les bretelles suivantes donnant accès à ce tronçon sont fermées au cours des ces mêmes nuits :

- la bretelle d'accès RD40 intérieure de l'échangeur 93A10401 (bretelle n°3)
- la bretelle d'accès Parc Départemental du Sausset de l'échangeur 93A10401 (bretelle n°4)
- la bretelle d'accès RN2 Intérieure de l'échangeur 93A10403 (bretelle n°1)
- la bretelle d'accès RD40 intérieure de l'échangeur 93A10404 (bretelle n°3)
- la bretelle d'accès Villepinte de l'échangeur 93A10404 (bretelle n°4)

<u>Déviations</u>: Les usagers de l'A3 sens Paris-province désireux de se rendre vers A104 intérieure empruntent la bretelle de sortie Aulnay ZI de l'échangeur 93A900306, continuent sur l'ex RN2 jusqu'au Carrefour Jean Monnet, empruntent ensuite l'ExRN370 (Av S Langlen) puis continuent sur la D115 (Boulevard Robert Ballenger) puis l'avenue Georges Clémenceau.

#### Article 7

La signalisation temporaire, les travaux et le contrôle sont réalisés par :

DiRIF (arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord)

**CEI Rosny:** 

Adresse: 4 rue Adolphe Ancelin, 93110 Rosny-sous-Bois

Téléphone: 06 44 63 68 75

**CEI Saint-Denis:** 

Adresse: 1 rue du Bec à Loué, 93200 Saint-Denis

Téléphone: 06 44 63 68 78

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA ou du CEREMA).

Les opérations de fermeture débutent à :

- 20h30 au niveau des bretelles,

- 20h45 pour l'axe principal.

#### <u>Article 8</u>

Les dispositions définies par le présent arrêté dérogent temporairement aux dispositions contraires prises antérieurement dans le secteur d'activité des travaux.

#### Article 9

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route.

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

#### Article 10

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis, adressé à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 ou auprès du préfet du Val-d'Oise – direction de la citoyenneté et de la légalité;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur et des Outres-mer ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montreuil :
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

#### Article 11

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, le directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis, le commandant de l'unité autoroutière de la compagnie républicaine de sécurité Nord Île-de-France, le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la présidente du conseil départemental du Val-d'Oise, le directeur des routes d'Île-de-France et la maire de Paris

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Fait à Paris, le 09 mars 2023

Pour le préfet de la Seine-Saint-Denis et par subdélégation

L'adjointe au chef de l'Unité Circulation Routière

Félie LESUR

Fait à Cergy-Pontoise, le

- 9 MARS 2023

Pour le préfet du Val-d'Oise et par délégation

Pour le Préfet, La Directrice

Julie PARISET



# Direction départementale des territoires

-9 MARS 2023

# Arrêté n°2023-17212

portant prorogation, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), des effets de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de réalisation d'une opération immobilière mixte de logements et d'activités – îlot du Chemin Vert sur le territoire de la commune de GONESSE

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié portant création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT, préfet du Val d'Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°23-013 du 21 février 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise :

**Vu** l'arrêté n°17187 du 23 février 2023 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-1468 du 30 avril 2018 déclarant d'utilité publique, au profit et sur le territoire de la commune de GONESSE, le projet de réalisation d'une opération immobilière mixte de logements et d'activités – îlot du Chemin Vert ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-15102 du 5 mars portant substitution de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) à la commune de GONESSE en tant que bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de réalisation d'une opération immobilière mixte de logements et d'activités – îlot du Chemin Vert à GONESSE ;

Vu le courrier du 21 novembre 2022 de la directrice de l'agence opérationnelle du Val d'Oise de l'EPFIF sollicitant la prorogation des effets de la DUP susvisée ;

Considérant que la procédure d'expropriation est actuellement toujours en cours ;

**Considérant** que l'ensemble des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet n'a pu être acquis pendant le délai de validité de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral n°2018-1468 du 30 avril 2018 susvisé;

Considérant que ni l'objet de l'opération, ni le périmètre à exproprier, ni les circonstances de fait ou de droit n'ont fait l'objet de modifications substantielles depuis la date de réalisation de l'enquête publique initiale en 2018;

Considérant qu'il y a ainsi lieu de proroger les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral n°2018-1468 du 30 avril 2018 afin de permettre à l'EPFIF de poursuivre la procédure d'expropriation nécessaire à la finalisation du projet de réalisation de l'opération immobilière mixte de logements et d'activités de l'îlot du Chemin Vert à GONESSE;

**SUR proposition** du directeur départemental des territoires et de la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise ;

### ARRÊTE

## Article 1:

Sont prorogés pour une durée de cinq ans, à compter du 30 avril 2023, les effets de la DUP prononcée par arrêté préfectoral n°2018-1468 du 30 avril 2018, relative au projet de réalisation de l'opération immobilière mixte de logements et d'activités de l'îlot du Chemin Vert à GONESSE.

#### Article 2:

L'EPFIF est autorisé à acquérir, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation, les parcelles et droits immobiliers nécessaires à la réalisation du projet susmentionné.

#### Article 3:

En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, les personnes concernées peuvent contester la légalité de cet arrêté et saisir le tribunal administratif de Cergy d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication.

Elles peuvent également, au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme de deux mois, le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr) ».

#### Article 4:

Le directeur départemental des territoires, la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, le président de l'EPFIF, le maire de la commune de GONESSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise et affiché pendant un mois en mairie de GONESSE.

Le présent arrêté sera par ailleurs consultable sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise à l'adresse suivante :

https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP/GONESSE

Cergy-Pontoise, le - 9 MARS 2023

Le préfet,

Philippe COURT